

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

=====
Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil' quinze, le vingt six mai à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick,
M. GIRINAL Jean Marc, M. LAMIDIEU Lionel, M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé, M. PAGET
Olivier.

Absents excusés:

Mme GUENOT Lucienne (pouvoir à M. PAGET Olivier), M. HUMBERT Nicolas,

Monsieur MILLET Hervé a été élu secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2015, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

1/ Recrutement d'une secrétaire de mairie et heures d'ouverture de la mairie au public :

Le maire informe le Conseil que le contrat à durée déterminée de madame VOYNNET Anne Elodie, secrétaire de mairie, arrive à échéance le 08 juillet 2015 et que Madame VOYNNET ne souhaite pas son renouvellement.

Un appel à candidatures a été publié sur le site du Centre de Gestion de la Haute-Saône le 20 avril 2015.

Le maire propose de retenir la candidature de Madame KERGOAT Chantal qui assure parallèlement les fonctions de secrétaire de mairie à Sorans et à Cromary.

L'embauche de Madame KERGOAT implique un changement des heures d'ouverture de la mairie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire, à l'unanimité des membres présents :

. à recruter Madame KERGOAT, en qualité d'adjoint administratif de 1ère classe, à hauteur de 08H00 par semaine,

. à signer tout document afférent à cette embauche,

. à modifier les heures d'ouverture de la mairie au public comme suit :

Ouverture tous les mercredis après-midi de 14H00 à 18H00 et tous les vendredis matin de 08H00 à 12H00.

Sur proposition du maire, une permanence sera également assurée par les élus, pour les habitants de la commune, les samedis matin de 10H00 à 12H00.

2/ Service de l'eau potable : présentation du rapport sur la qualité de l'eau en 2014 et compte-rendu du contrôle effectué par la société SOCOTEC pour le compte de l'agence de l'eau :

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014,
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr.

Le rapport est par conséquent, consultable par le public sur le site indiqué ci-dessus.

Contrôle SOCOTEC :

Le maire informe le Conseil que la société SOCOTEC, agissant pour le compte de l'Agence de l'Eau, a audité le service de l'eau de la commune, tant au niveau de l'exploitation qu'au niveau comptable, vendredi 22 mai, en présence du maire, de l'adjoint chargé de l'eau, Hervé MILLET et du fontainier, Olivier PAGET. Le non respect des règles publiques de gestion de l'eau peut être sanctionné par une amende décidée par l'Agence de l'eau.

Nous recevrons le rapport d'audit courant juillet mais nous devrions, à priori, être à l'abri d'une pénalité.

3/ Projet de rénovation de l'éclairage public :

Le maire rappelle la délibération n°3 du 31/03/2015 concernant l'optimisation de l'éclairage public et dans laquelle le Conseil municipal s'engageait à mandater le SIED 70 (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône) auquel la commune adhère, pour la maîtrise d'ouvrage de ces travaux .

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 consistent en :

- la dépose de la commande vétuste et l'installation d'une nouvelle commande d'éclairage public équipée d'une horloge astronomique,
- le remplacement de 15 luminaires existant sur des supports en béton équipés de lampes à sodium de 150 W par des luminaires, en fonte d'aluminium, d'une étanchéité IP66 et équipés d'un module 24 Leds, puissance maximal 58W.

Le maire propose au Conseil municipal de retenir, pour ces qualités esthétiques et techniques, le luminaire type ISARO de marque THORN, Classe 2, IP 66, équipé d'un module 24 Leds, ULOR <3%, et d'une efficacité lumineuse > 70lum/W, teinte RAL 7035 (couleur gris).

Le maire précise qu'en conclusion du diagnostic établi par le SIED 70, le remplacement des luminaires permettra une économie de consommation énergétique supérieure à 40% sur les luminaires remplacés.

Le montant des travaux de cette première tranche s'élève à 13 768.28€ ; le reste à la charge de la mairie est de l'ordre de 4 900€.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par le maire,
- 2) **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation de ces travaux,
- 3) **AUTORISE** le maire à signer la convention avec le SIED,
- 4) **DECIDE** de retenir, pour leurs qualités esthétiques, les matériels d'éclairage public du type de ceux décrits ci-dessus après visite d'une commune équipée.

4/ Demande de subvention à l'Agence de l'Eau :

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse a lancé un appel à projets, en direction des collectivités, portant sur les économies d'eau (réduction des gaspillages, amélioration des rendements des réseaux, réductions des consommations ...). Les projets retenus bénéficieront d'une subvention de l'ordre de 50%.

Le maire propose de solliciter l'Agence de l'Eau, dans ce cadre, pour l'installation d'un compteur au captage, ce qui permettrait de détecter les fuites éventuelles entre le captage et le château d'eau.

Le Conseil, après en avoir délibéré autorise le maire à demander une subvention à l'agence de l'eau pour ce projet.

5/ Modification du schéma d'assainissement :

L'habitation située, 25, rue de la mairie, incluse dans le périmètre de l'assainissement collectif, n'est pas reliée aujourd'hui au réseau des égouts. Sa connexion nécessite des travaux importants (installation d'une conduite traversant toute l'habitation et d'une pompe de refoulement).

Le maire propose d'intégrer cette habitation dans le zonage d'assainissement non collectif.

Le Conseil autorise le maire, à l'unanimité, à demander à la Communauté de Communes du Pays Riolais, compétente en la matière, une modification du schéma communal d'assainissement, dans ce sens.

7/ Informations diverses portées à la connaissance du Conseil :

. Le maire fait part du rapport de la visite de la station d'épuration effectuée par les services techniques du Conseil départemental le 09/09/2014 (rapport reçu le 28/04/2015) : le fonctionnement de la station a été jugé parfaitement conforme aux attendus.

. Des réparations de voirie ont été effectuées par l'entreprise Roulans TP, Rue de la Creuse, Rue de Breuches bois, Rue des Chenevières et Rue de l'Eglise.

. Des habitants de la commune ont proposé l'installation de bancs pour les promeneurs, notamment près de l'ancien jeu de boules. Cette proposition sera étudiée à l'automne lorsque l'employé communal aura davantage de disponibilité pour l'installation.

. Le baptême républicain de Jeanne SIMON aura lieu à la mairie samedi 30 mai à 11H30

.Réunions prévues :

- Assemblée générale d'Ingénierie 70, jeudi 04 juin à 18H00, à Vesoul : représentant: Guy DIDIER.

- Réunions au Syndicat Mixte de Coordination pour le Développement du Secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV :

. de la commission « valorisation du territoire » lundi 08 juin à 17H30 : représentante : Lucienne GUENOT.

. de la commission « développement économique » lundi 15 juin à 17H30 : représentant André AURIERE.

. de la commission « urbanisme durable et foncier » jeudi 18 juin à 17H30, représentant Olivier PAGET.

- Assemblée générale de l'Association des communes forestières samedi 20 juin à 09H00 en présence de Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat, représentant Guy DIDIER.

Chaque participant fera un compte-rendu sommaire de ces réunions au prochain Conseil.

8/ Questions diverses

. Le maire fait part d'une demande de prêt de la salle Georges RENAUDOT et de l'ancienne école par l'association « La Voraysienne » durant la période d'indisponibilité de la salle polyvalente de Voray, pour cause de travaux, de juillet à octobre 2015 : accord du Conseil.

. Monsieur Didier MAGIN fait part au Conseil de la teneur d'une réunion à laquelle il a assisté concernant la réhabilitation du cours d'eau « la Buthiers ». Ces travaux d'aménagements concernent 15 communes et se dérouleront d'ici 2018.

- . Point sur les derniers préparatifs du vide-greniers et le rôle de chacun.
- . Organisation du repas communal du 28 juin.

Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi 30 juin 2015 à 20H30.